

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Non-flammable aircraft insecticide phenothrin

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2019-0023

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0018203-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Non-flammable aircraft insecticide phenothrin

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Produits Sanitaires Aéronefs
	Adresse	1 Rue de Lamirault ZAE de Lamirault 77090 COLLEGIEN France
Numéro de l'autorisation	BE2019-0023	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0018203-0000	
Date de l'autorisation	27/03/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	26/03/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Produits Sanitaires Aeronefs
Adresse du fabricant	1 Rue de Lamirault - ZAE de Lamirault 77090 Collégien France
Emplacement des sites de fabrication	AEROPACK, Zone industrielle de Zriba, Zaghouan 1152 Hammam Tunisie
	Condivex, Route de la Porte Rouge 27150 Etrepagny France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical (UK) Plc
Adresse du fabricant	Hythe House, 200 Shepherds Bush Road, Hammersmith W6 7NL London Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Aza-sabishirotai, Oaza-misawa, Misawa 033-0022 Aomori Japon
Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	ENDURA S.p.A.
Adresse du fabricant	Viale Pietramellara 40121 Bologna Italie
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Yangnong Chemical Co. Ltd., 39 Wenfeng Road, Yangzhou 225009 Jiangsu Chine

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	2,247

2.2. Type de formulation

AE- Générateur aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques.
--------------------------	--

Conseils de prudence	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	<p>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>Recueillir le produit répandu.</p> <p>Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.</p> <p>Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.</p> <p>Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.</p>

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnel – Insecticide pour avions

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Pour usage professionnel comme insecticide pour avions, traitement avant le décollage (une fois que les portes sont fermées) ou durant le vol dans la cabine et avant le décollage dans la soute.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Culicidae: Nom commun: Aedes Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Culicidae: Nom commun: Anophèles Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Culicidae Nom commun: Culex Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Culicidae: Nom commun: Culex pipiens Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Musca domestica Nom commun: Mouches domestiques Stade de développement: Adultes</p>

Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Spray (Aérosol sous pression) Description détaillée: Utiliser en aérosol à usage unique ou à usage multiple à un taux de 35g de produit pour un volume de cabine de 100m ³ Une application par vol.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 35g de produit pour un volume de cabine de 100m ³ Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Une application par vol.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bombe aérosol en aluminium de 30g, 40g, 60g et 100g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Lisez toujours l'étiquette ou le dépliant avant l'utilisation et suivez les instructions d'usages.
- Une extermination ciblée des insectes doit être tentée dans les zones infestées.
- Veuillez vous référer à votre manuel de bord pour connaître le nombre de bidons à utiliser pour chaque avion spécifique.
- Le système de recirculation de l'air doit être réglé sur un débit normal. Éteignez le système de climatisation pendant le traitement.
- Le produit n'a aucun effet résiduel et donc aucune action préventive.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telles qu'une combinaison de mesures chimiques, physiques et autres mesures de santé publique, en tenant compte des conditions locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'utilisation, etc.)

Pulvérisation unique :

- Le produit est libéré entièrement, en une seule pulvérisation continue. Convient pour le traitement des cabines et des grandes soutes. Appuyez fortement sur la languette jusqu'à ce qu'elle se verrouille.
- Après activation (languette verrouillée), le bidon doit être maintenu à la partie la plus basse de son corps en position verticale jusqu'à décharge complète. Traverser la cabine en pulvérisant à raison d'un pas ou d'une rangée de sièges par 2 secondes (équivalent à une moyenne de 1 g par seconde), en tenant l'aérosol verticalement par son corps, à bout de bras, au niveau des épaules.
- Diriger le jet vers le plafond jusqu'à ce que le flacon soit complètement vide.

Pulvérisation multiple :

- Appuyez sur l'actionneur, en tenant l'aérosol verticalement. Maintenez la pression jusqu'à ce que la bonne quantité soit libérée, en pulvérisant à un taux de décharge moyen de 1g par seconde.
- Appuyer sur le déclencheur 3 à 4 secondes, par 10 m3 de volume de cabine.
- Le produit "multi-shot" ne peut être utilisé que pour les petits traitements. Le produit aérosol "one-shot" doit être le produit principal utilisé dans la cabine.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Pour un usage professionnel uniquement.
- Utilisation à l'intérieur uniquement.
- Ne pas appliquer directement sur les aliments ou sur les surfaces où les aliments sont stockés, préparés ou consommés.
- Le jet doit être dirigé légèrement derrière l'utilisateur.
- Si plus d'une application par jour est nécessaire, chaque application doit être effectuée par un membre différent de l'équipe.
- Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.
- Conserver dans un endroit sûr.
- Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.
- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- Le nettoyage des appareils traités ne doit être entrepris qu'avec des produits spécialisés qui ne nécessitent pas le déversement de déchets liquides dans les égouts et les STP locales.
- Lorsque des équipements de nettoyage (brosses, chiffons, etc.) ont été utilisés, ils doivent être éliminés comme des déchets solides et ne doivent pas être rincés pour être réutilisés.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Contact avec la peau : Laver soigneusement avec beaucoup d'eau - enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Garder l'emballage et/ou les instructions à disposition.
- Inhalation : En cas d'inhalation, amener la victime à l'air frais et consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas déverser le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, les canalisations (évier, toilettes...) ou les égouts.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, conformément à la réglementation locale.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation 2 ans.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 40°C.

6. Autres informations

Le produit est classé comme Asp. Tox. 1 H304. Cependant, selon le règlement CLP (EC No. 1272/2008), l'étiquetage de cette classification n'est pas requis.